

1717341	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE PROTECTION ALVERINGEM	
<u>Objectif</u> Ce document décrit la zone de protection (3 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5 dans une exploitation de poulets de chair à Alveringem et les mesures qui s'appliquent dans cette zone.	<u>Version</u> date: 08.12.2021 numéro de version: 1 référence: 1717341 v1	
<u>Annexes à ce document</u> 1. Délimitation de la zone de protection Alveringem 2. Inventaire	<u>Matériel de référence</u> - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	<u>Destinataires</u> Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de protection Alveringem est reprise en annexe 1.

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1717141 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de protection » sont d'application dans la zone de protection Alveringem. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

Aucune dérogation supplémentaire n'est actuellement accordée.

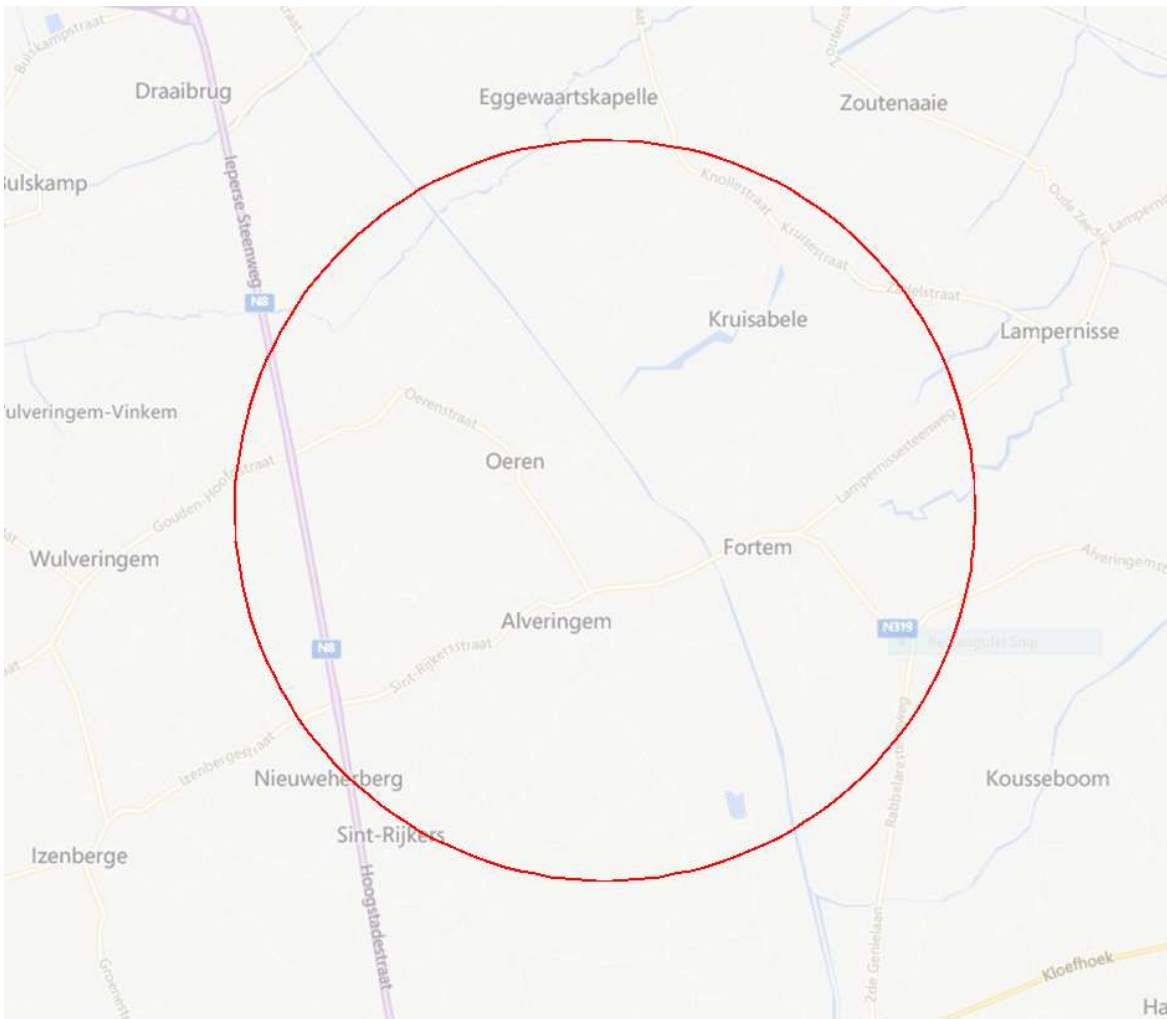
Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 08.12.2021.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION ALVERINGEM

La zone de protection Winnezeele est constituée (des parties) des communes d'Alveringem, Diksmuide, Lo-Reninge et Veurne.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA:
<http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR L'EMPLOYÉ DE LA COMMUNE QUI A PRIS RÉCEPTION DE L'INVENTAIRE COMPLETE PAR LE RESPONSABLE

nom date n° de suite

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et pré-nom téléphone
 adresse
 e-mail

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer) : ornement, consommation personnelle, ferme pédagogique, ...
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser) :		
total		

Fait le à à h.

Signature du responsable